

DOSSIER D'INSCRIPTION



Ouverture

De 14h à 18h

Les mercredis et samedis

Du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires



Nos coordonnées

02.35.61.39.90 (accueil jeunes)

07.78.57.69.70 (référente de l'accueil jeunes)

Mail : accueil.jeunes@le-mesnil-esnard.fr

ACCUEIL DE JEUNES

Table des matières

QU'EST QUE L'ACCUEIL DE JEUNES ?	2
AUTORISATION PARENTALE	3
NOTE AUX PARENTS	5
REGLEMENT INTERIEUR.....	6
REGLES DE VIE.....	10
FICHE SANITAIRE	11
DROIT A L'IMAGE	14
AUTORISATION PARENTALE DE COVOITURAGE.....	15

ACCUEIL DE JEUNES

QU'EST-CE QUE L'ACCUEIL DE JEUNES ?

La loi du 8 juin 2006 régit la création d'un accueil de jeunes.

L'accueil jeunes est destiné aux mineurs de plus de 14 ans

Chaque accueil jeunes répond à un besoin particulier et spécifique à chaque lieu.

Un accueil de jeunes doit faire l'objet d'une convention avec le ministère de tutelle.

La convention fixe le taux d'encadrement. Il est composé au minimum d'un animateur professionnel (possédant un BEATEP, un BPJEPS ou tout diplôme équivalent). Celui-ci n'a pas obligation d'être présent en permanence, mais doit pouvoir être joignable.

L'Accueil jeunes du Mesnil-Esnard :

C'est un lieu d'accueil pour les jeunes de 14 à 17 ans, agréé par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Il permet aux jeunes de se rencontrer, d'échanger, de découvrir des activités éducatives, culturelles et sportives.

Il permet aussi de monter des projets et sert à diffuser de l'information et faire de la prévention.

L'équipe pédagogique prend en compte le public avec ses besoins et intérêts afin de mettre en place des objectifs qui correspondent au milieu socio-éducatif des jeunes.

Le jeune peut entrer et sortir de l'espace-jeunes, comme il le souhaite, (toutefois il marquera son nom, l'heure d'arrivée et de départ sur le cahier de présence).

ACCUEIL DE JEUNES

AUTORISATION PARENTALE ANNÉE :*

- METTRE L'ANNÉE SCOLAIRE DE RÉFÉRENCE

L'ADOLESCENT

NOM : Prénom :

Date de naissance : Age :

Adresse :
.....

Si hors commune, parrainé par :

Collège ou lycée : Classe :

Tél portable : E-mail :

Médecin traitant : Tél :

N° Sécurité sociale :

Régime d'affiliation : général agricole autre :

Attestation d'assurance responsabilité civile :

(Photocopie obligatoire)

RESPONSABLE DE L'ADOLESCENT

Nom du responsable légal :

Tél. Personnel : Tél. Professionnel :

Mail @ :



➤ Autre personne à prévenir en cas d'urgence :

Nom : Prénom : Tél :

Je soussigné(e) autorise mon enfant à participer aux activités au sein de l'Accueil Jeunes et autorise les responsables d'activités à faire pratiquer toute intervention médicale ou chirurgicale rendue nécessaire par l'état de santé de mon enfant..

Pour toutes les activités, seule votre responsabilité est engagée en cas d'accident ou d'incident.

La présence aux animations n'étant pas obligatoire, votre enfant peut à tout moment se retirer de l'activité et de ce fait, n'est en aucun cas sous la responsabilité des animateurs.

Au Mesnil-Esnard, le

Signature(s) :

Lu et approuvé

Le jeune

Lu et approuvé

Le responsable légal pour les mineurs

ACCUEIL DE JEUNES

NOTE AUX PARENTS

Documents à fournir pour une inscription à l'Accueil de Jeunes :

- Autorisation parentale à remplir
- Fiche sanitaire du jeune
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- Règlement intérieur signé (parents et jeune)
- Les règles de vie signées par le jeune
- Photocopie d'une pièce d'identité de l'adolescent

Adhésion annuelle :

25 € pour les jeunes Mesnillais,
20 € à partir du deuxième enfant,
30 € pour les jeunes hors commune.
25 € à partir du deuxième enfant hors commune.

Le secrétariat de l'accueil jeune vous fera parvenir une facture
Pour tous renseignements :

Accueil jeunes : 02.35.61.39.90 (mercredis et samedis de 14h à 18h)

Tous ces documents sont nécessaires pour l'inscription du jeune.
Sans le dossier complet, votre enfant ne pourra pas fréquenter cette structure.

ACCUEIL DE JEUNES

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 :

L'Accueil de Jeunes dénommé est un lieu d'animation, de dialogue, de découverte, de ressource et de détente ouvert à tous les adhérents dans la limite de leur âge sans discrimination aucune.

Article 2 :

Chaque utilisateur de l'Accueil de Jeunes doit s'acquitter d'une cotisation annuelle.

Article 3 :

Les horaires d'ouverture au public :

Hors vacances scolaires : mercredi et samedi de 14 H à 18 H.

Vacances scolaires : du lundi au vendredi inclus (hors jours fériés) de 14 H à 18 H

Ces horaires sont susceptibles de modifications selon le programme d'animation. Les jeunes en seront avertis par voie d'affichage et des extensions d'habilitation seront demandées.

Article 5 :

Durant l'accueil sur site (hors sorties) le jeune n'est sous la responsabilité de l'Accueil de Jeunes que **durant le temps où il est effectivement présent dans la structure**. Une liste des présences effectives sera tenue chaque heure par les animateurs de la structure. Cette liste pouvant faire foi de la présence réelle du jeune dans la structure.

Article 7 :

Une autorisation parentale de sortie sera remise au jeune pour toutes les sorties prévues au programme auxquelles il se sera inscrit. Cette autorisation devra être retournée signée par les tuteurs légaux avant le départ.

Les mineurs participant aux activités organisées hors structure s'engagent à y rester jusqu'à la fin.

Article 9 :

L'accès à l'Accueil de Loisirs est réservé aux jeunes adhérents âgés au minimum de 14 ans et au maximum de 17 ans sur l'année civile en cours.

Article 10 :

Dans l'enceinte de l'Accueil de Jeunes (partie extérieure comprise) ainsi que pendant le temps des activités, il est formellement interdit de :

- **Fumer (loi Evin 1991),**
- **Consommer des boissons alcoolisées,**
- **Se comporter de manière violente, qu'elle soit verbale ou physique.**

Conformément à la loi, il est rappelé qu'il est interdit de :

- **Posséder et consommer des stupéfiants,**
- **Voler, racketter,**
- **Pratiquer toute forme de trafic marchand.**

Tous ces faits sont motifs à sanction.

Par ailleurs, les animaux, les trottinettes, les rollers, les planches à roulettes, les cycles..., ne sont pas autorisés à l'intérieur des locaux.

Article 11 :

Les jeunes sont associés au fonctionnement et aux différents projets d'animations. Ces projets sont validés par le directeur-trice de la structure.

Article 12 :

Une participation financière sera demandée pour des sorties ou événements exceptionnels.

L'utilisateur, en s'inscrivant à une activité encadrée, qu'elle soit payante ou pas, s'engage à la suivre entièrement et à en respecter les horaires.

Article 13 :

Les jeunes fréquentant l'Accueil Jeunes s'engagent à respecter le personnel, les autres utilisateurs, les éventuels visiteurs, les locaux ainsi que le matériel mis à leur disposition.

Article 14 :

La ville du Mesnil-Esnard décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objets et d'effets personnels (téléphone portable, vêtements, baladeurs, jeux, objets de valeur...).

Il est indispensable de posséder une assurance individuelle en responsabilité civile couvrant :

-Les dommages causés par l'adhérent, ou de son fait, à autrui et à l'équipement. Le tuteur légal du jeune sera responsable pécuniairement de toutes dépenses entraînées par la dégradation.

-Les accidents survenus du fait de l'adhérent lors des activités encadrées par l'Espace Jeunesse.

Article 15 :

Tout manquement à un des articles du règlement intérieur peut entraîner des sanctions pouvant aller du simple avertissement écrit aux familles en passant par le renvoi temporaire puis définitif de la structure pour aller jusqu'au dépôt de plainte au commissariat selon la gravité des faits. En cas d'exclusion du jeune, la cotisation ne sera pas remboursée.

Pour se faire les parents seront convoqués avec le jeune ayant enfreint le règlement afin de trouver une solution avant de décider du degré de la sanction.

Article 16 :

Ce règlement est modifiable sur proposition du Service Jeunesse de la ville, des animateurs de la structure ou des jeunes.

Article 17 :

Ce règlement est affiché dans l'Accueil Jeunes.

Article 18 :

Ce règlement intérieur de la structure est validé par le Service Jeunesse en date du 10 janvier 2010. Toute modification à ce règlement fera l'objet d'une nouvelle validation.

Article 19 :

En réglant sa cotisation le jeune et ses tuteurs légaux, reconnaissent avoir eu connaissance de ce règlement, l'accepte et s'engage à le respecter.

Le Service Jeunesse



Je soussigné(e) nom prénom : certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Accueil Jeunes et m'engage à le respecter.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur,père - mère - tuteur - représentant légal du jeune sus-désigné certifie avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Accueil de Jeunes situé rue Jehan Le Povremoyne au Mesnil-Esnard.

Au Mesnil-Esnard le :.....

Signature(s) :

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Le jeune

Le responsable légal pour les mineurs

ACCUEIL DE JEUNES

REGLES DE VIE

L'Accueil de Jeunes est un lieu d'accueil pour les 14 / 17 ans.

Les jeux, livres, activités manuelles... sont à votre libre disposition. En cas d'utilisation, vous êtes responsables de leur rangement.

LE RESPECT EST LE MAITRE-MOT DE NOTRE ACCUEIL

Les bases du respect sont :

- De dire « bonjour » à votre arrivée,
 - De signaler par un « au revoir » votre départ,
 - De ne pas crier et courir dans les locaux,
 - De ne pas s'insulter et se battre,
 - D'accepter les différences.
-
- En cas d'incident, il faut en parler à un animateur.
 - En cas de non-respect des règles de vie, l'équipe d'animateurs sanctionnera les responsables de ce non-respect.
 - Ce lieu est le vôtre. Un esprit correct est exigé.

PS : Nous sommes disponibles pour écouter vos propositions de projets et vous aider à les réaliser.

Signature(s) :

Lu et approuvé

Lu et approuvé

Le jeune

Le responsable légal pour les mineurs

FICHE SANITAIRE



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles



N° 10008*02

L'ENFANT

FICHE SANITAIRE DE LIAISON

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON FILLE

1 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant)

Pas de photocopie

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES : JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION.

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION.

VACCINS OBLIGATOIRES			DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
	oui	non			
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
Ou DT polio				Autres (préciser)	
Ou Tétracoq					
BCG					

2 – RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs ou le séjour ?

Oui Non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants

(Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la **notice**). **Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**

RUBÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	VARICELLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ANGINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	SCARLATINE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OTITE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	ROUGÉOLE OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OREILLONS OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

A titre indicatif L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

ALLERGIES :

ASTHME oui non

MÉDICAMENTEUSES oui non

ALIMENTAIRES oui non

AUTRES oui non

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR :

P.A.I (projet d'accueil individualisé) en cours oui non (joindre le protocole et toutes informations utiles)

.....
.....

INDIQUEZ CI-APRÈS :

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....
.....

3 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (à renseigner obligatoirement.)

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui non

DES LUNETTES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui non au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISEZ (ex : qualité de peau, crème solaire)

.....
.....
.....

4 – AUTORISATIONS

J'autorise mon enfant à participer aux activités physiques et sportives : oui non

J'autorise mon enfant à participer aux baignades surveillées : oui non

Autorisation de transport en véhicule de service et car de location : oui non

5 – RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM PRÉNOM

ADRESSE.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : BUREAU :

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT
(FACULTATIF).....

Je soussignée,responsable légal
de l'enfant,

Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.

Date :

Signature :

ACCUEIL DE JEUNES

DROIT A L'IMAGE

L'image du jeune ne peut être utilisée sans l'accord de ses responsables légaux.

Je soussigné(e) Mme / Mr :

Représentant légal du jeune :

Autorise gracieusement la publication d'images de mon enfant qui auront été prises lors de sa participation aux activités organisées par l'Accueil Jeunes sur tout support de communication relatif à la promotion de ces activités (notamment la presse écrite et le site internet de la structure).

N'autorise pas la publication d'images de mon enfant.

Date :

Signature :

ACCUEIL DE JEUNES

AUTORISATION PARENTALE DE COVOITURAGE

Je soussigné(e) représentant légal (père, mère, tuteur)
de

autorise l'accueil jeunes à transporter mon enfant lors des différentes
sorties.

Fait le à

Signature :